LETTRE AUX GESTIONNAIRES

Tâches à effectuer lors du maintien des services essentiels au moment d'exercer la grève

Madame, monsieur,

Vous n'êtes pas sans savoir qu'à la suite des offres méprisantes du gouvernement Legault, les **travailleuses et les travailleurs du Front commun ont pris la décision de se doter d'un mandat de grève pouvant aller jusqu'à la grève générale illimitée.** En effet, après plus de dix mois de négociation, le gouvernement persiste à nous proposer des reculs et de l'appauvrissement. Tout cela dans un contexte où le réseau parvient de plus en plus difficilement à attirer et retenir le personnel et où nous subissons depuis trop longtemps une surcharge de travail.

Le gouvernement ne démontre que peu d'écoute et d'ouverture face aux nombreuses solutions que nous proposons pour améliorer nos conditions de travail. **Améliorer nos conditions de travail est un passage obligé afin d'améliorer les services à la population.** La planification de l'exercice de la grève est donc notre ultime moyen de pression pour que le gouvernement entende enfin notre cri du cœur.

L'exercice de la grève dans le réseau de la santé et des services sociaux est encadré par le Code du travail. Nous devons donc, personnes salariées et cadres, voir au maintien des services essentiels durant celle-ci. Ainsi, **pendant l'exercice de la grève, il ne sera pas possible d'effectuer l'ensemble des tâches habituelles. C'est pourquoi nous vous demandons de clarifier lesquelles seront à délester lors des journées de grève pour chaque service. Pour de nombreuses personnes salariées membres d'un ordre professionnel, celles-ci ne doivent pas être empêchées d'organiser leur travail et de prioriser leurs tâches de façon à pouvoir respecter leurs obligations professionnelles et déontologiques**.

Nous sommes convaincus que vous comprenez l'importance de notre demande et nous sommes reconnaissants des orientations dont nos membres seront saisis pour les aider à prioriser l'essentiel dans les services qu'ils ont à donner. Il est plus que temps que le gouvernement estime et reconnaisse le travail accompli par l'ensemble du personnel du réseau public de santé et de services sociaux.

Tâches à effectuer lors du maintien des services essentiels au moment d'exercer la grève

Pendant l'exercice de la grève, il ne sera pas possible d'effectuer l'ensemble des tâches habituelles. C'est pourquoi nous vous demandons de clarifier lesquelles seront à délester lors des journées de grève pour chaque service.